

Bordeaux, le 21 mai 2025

Lettre aux Porteurs du FCP ALIENOR ALTER EURO
Part C : FR0010526061 – Part I : FR0011053610

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds « ALIENOR ALTER EURO » et nous tenons à vous remercier de votre confiance.

Les changements qui vont intervenir sur votre fonds

Conformément aux évolutions réglementaires (positions-recommandations AMF 2011-05 et 2011-19), nous vous informons que votre société de gestion Alienor Capital a décidé de faire évoluer la structure tarifaire de votre Fonds à compter du 1^{er} juillet 2025 avec la mise en place d'un forfait de frais de fonctionnement et autres services (incluant notamment les frais du dépositaire, du valorisateur, de données, d'audit et de fiscalité, ...) distinct des frais de gestion financière applicables à votre fonds.

A l'avenir, les frais seront ainsi présentés en deux blocs distincts : les « frais de gestion financière » et les « frais de fonctionnement et autres services ». En outre, les frais et coûts composant cette rubrique seront listés dans le règlement des Fonds.

Cette revue de l'affichage de la structure tarifaire s'accompagnera d'une hausse des frais de votre fonds, du fait du contexte d'inflation généralisée couplé à l'augmentation de certains coûts et frais liés à la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Ce changement ne modifie pas le profil de rendement/risque de votre placement.

Quand cette modification interviendra-t-elle ?

Cette modification entrera en vigueur **au 1^{er} juillet 2025** et, si vous en acceptez les termes, cela n'implique aucune démarche de votre part.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, vous avez à tout moment la possibilité de céder sans frais vos parts, aucune commission de rachat n'étant prélevée. Ce rachat uniquement serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Toutes les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées.

Les modifications entraînées par l'opération

Le profil de risque :

- Modification du profil rendement/risque : Non
- Augmentation du profil rendement/risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil rendement/risque : Non Significatif)))

Quels sont les impacts de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous optez pour le rachat de vos parts du Fonds ALIENOR ALTER EURO, si vous en faites la demande, emporte en principe des conséquences fiscales à votre niveau. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction, notamment, de votre qualité, de votre résidence fiscale, des éventuels attributs fiscaux dont vous bénéficiez et/ou de l'enveloppe fiscale dans laquelle sont détenues les parts du fonds.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseil fiscal habituel pour connaître les conséquences fiscales de cette opération au regard de votre situation fiscale propre.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Frais facturés à l'OPC	Avant	Après	
Frais de gestion financière	Part C : 1.20 % TTC maximum Part I : 0.80% TTC maximum	Part C : 1.20 % TTC maximum Part I : 0.80% TTC maximum	
Frais de fonctionnement et autres services *	Néant	0,10% TTC maximum (Taux forfaitaire) **	
Frais indirects maximum *** (Commissions et frais de gestion)	Néant	Non significatifs	

*Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre dans cette rubrique :

- les frais liés au dépositaire, conservateur, centralisateur et gestion du passif
- les frais liés au délégués administratifs et comptables
- les frais d'audit (commissariat aux comptes) et de fiscalité
- Les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres Etats membres
- les frais de données, tels que les coûts de licence de l'indicateur de référence
- les frais juridiques
- les frais liés à la distribution (frais d'enregistrement et de référencement)

Les frais de fonctionnement et autres services n'englobent pas : les frais de gestion financière (dont les rétrocessions) et tous les coûts d'exploitation et autres services directement liés à la gestion financière, les coûts de transaction, les frais de courtage, les frais de données financières et extra-financières à usage exclusif de la gestion financière et les frais liés au compte de paiement de recherche.

** Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur la base d'un forfait dans la limite du taux maximum indiqué ci-dessus. Ils sont définis comme un pourcentage fixe de l'actif net du fonds et, de ce fait, le montant des frais de fonctionnement et autres services facturés au fonds par la société de gestion peut différer des coûts réels. La société de gestion conserve la totalité des frais prélevés, soit une marge, si les frais réels sont inférieurs aux frais prélevés. A l'inverse, si les frais réels dépassent le taux maximum forfaitaire affiché, la société de gestion prend en charge l'excédent.

*** Les frais indirects correspondent aux frais de gestion facturés aux OPCVM sous-jacents dans lesquels le Fonds est susceptible d'investir. Le Fonds pouvant investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPCVM, nous préférons vous informer que ces frais potentiels sont Non Significatifs, et qu'il n'y a pas de réelle augmentation, mais qu'il s'agit d'une simple précision.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés (« DIC ») et Prospectus de votre Fonds, disponibles auprès de votre conseiller ou sur le site internet de notre société. Vous pouvez également y consulter les reportings et rapports réglementaires.

Nous vous invitons également à prendre contact régulièrement avec votre conseiller financier habituel.

Votre société de gestion reste à votre disposition pour toute précision :

ALIENOR CAPITAL
18 Allées d'Orléans – 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 81 17 22
Email : middleoffice@alienorcapital.com

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction d'Alienor Capital